



MOTION

Tri sélectif



TRI-PEILZ - VALORISATION DE DECHETS RECYCLABLES

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'EXPERIENCE DEVELOPPEE EN SUISSE DEMONTRÉ QUE DES SUPPORTS OU DES FOSSES ENTERREES, PLACEES A PROXIMITE DES USAGERS, PERMETTENT D'AMELIORER SENSIBLEMENT LE TRI ET LA VALORISATION DES DECHETS RECYCLABLES, TOUT EN PERMETTANT DE MAINTENIR UN SERVICE PROCHE DES CITOYENS-NES.

Afin de répondre aux besoins de la population, un constat des forces et des faiblesses des infrastructures en place, permettraient d'envisager faire autrement et mieux puisque elles ne répondent toujours pas aux derniers objectifs cantonaux souhaités, afin d'obtenir un taux de recyclage de 60% sur l'ensemble des volumes de déchets incinérables & recyclables récolté sur le domaine public.

Cela n'exclura pas en dernier recours de recourir ultérieurement à une taxe, mais permettrait au préalable de motiver les usagers à trier de manière plus responsable leurs déchets, voir de les faire changer d'habitudes en la matière. Notons que le concept urbain de Tri-Peilz pour la gestion des déchets aurait comme priorité de permettre à chacun-ne de se débarrasser plus facilement à proximité de chez lui, de l'essentiel de ses déchets recyclables sans avoir recours à un véhicule et une perte de temps.

Nous avons certes déjà un lieu de collecte provisoire à la Faraz, hélas souvent sollicité par des entreprises (étrangères ou régionales ?) situation de non-sens, puisque l'argent public mis à disposition n'étant pas illimité et il est temps de mettre en place de manière plus stricte des prestations de type pollueurs payeurs à cet effet.

UN CONCEPT URBAIN POUR LA GESTION DES DECHETS

En Suisse, presque toutes les villes de plus de 10'000 habitants font aujourd'hui plus ou moins d'efforts afin d'améliorer le tri des déchets recyclables voir de faciliter une évacuation simple par le plus grand nombre de ses habitants par des infrastructures en rapport installées à proximité de leurs domiciles.

Dans ce contexte, n'y aurait-il pas lieu de repenser toute la gestion des déchets dans le sens de la proximité des lieux de collecte par l'instauration de Tri-Peilz? Infrastructures adaptées dans la réalisation d'un système différencié de collecte comportant au minimum 3-4 conteneurs tels Papier, Alu-Métal, PET, Habits, le tout constitué par un équipement uniforme de points de collecte hors sol ou enterrés qui s'inspireraient principalement de l'expérience Lausannoise, Veveysoanne ou Montreusiennne, correspondant aux besoins actuels de nos concitoyens.

CONSTAT

Sur le domaine public et privé communal, il se trouve actuellement 9 lieux de récoltes qui hélas ne sont pas uniformes, tels, bennes ou Molok : à verre, à déchets verts, à papier, pour les habits, pour le PET, disposés fréquemment de manières individuelles et pour certains usagers trop souvent planifiés au lance pierre..

Un concept de Tri-Peilz n'excluant pas de ramassages porte à porte plus ciblés, tels incinérables, déchets verts, papier et cartons. Il faut se souvenir que ce genre de transport génère nombre de nuisances et de pollutions en rapport. On admettra que cette situation n'est pas compatible avec une volonté municipale affichée de réduire le trafic motorisé en ville d'environ 20% !

Bien qu'annuellement, un document officiel informe la population du contexte, il est à déplorer qu'aucun message en plusieurs langues, plus incitatif et plus clair, ne précise l'obligation légale de reprise gratuite à laquelle sont tenus les vendeurs de nombreux produits électroniques et électriques, même sans nouvel achat et même si l'article ne venaient pas de chez eux, action justifiée en vertu d'une taxe anticipée de recyclage (TAR) taxe acquittée dès l'achat, resp. taxe incluse dans le prix de vente de l'ensemble de ces produits. Il est curieux de devoir constater que certaines entreprises (régionales ?) de la place se dessaisissent de ce genre d'appareil ainsi récupérés dans leurs locaux, dans le contexte du lieu de collecte de la Faraz.. et que la collectivité finance doublement ce genre de traitement et de transport.

UNE AVANCEE POUR L'ENVIRONNEMENT ?

Sans entrer dans des détails techniques, le bilan écologique de l'implantation de Tri-Peilz à proximité des habitants est particulièrement favorable, et pas seulement parce qu'il permet d'obtenir une diminution des déplacements motorisés pour l'évacuation des déchets mais également dans celui d'un contexte éducatif de l'ensemble des consommateurs-trices.

UN GAIN SOCIAL ET ECONOMIQUE ?

Le gain social a son importance dans le choix de multiplier les Tri-Peilz en ville, pour tous ceux et toutes celles qui n'ont pas ou plus de voiture ainsi que pour les personnes à mobilité réduite. Il est notoire que l'effet de proximité leur permettrait de participer pleinement à l'effort collectif pour l'environnement et de ne pas être les perdants si d'aventure une taxe au sac à frs 2.- se devait d'être prochainement introduite sur le territoire des 10 communes de la Riviera.

CONCLUSION :

Le concept de collecte des déchets dans les quartiers serait un progrès important dans le tri et la revalorisation de ceux-ci, à la fois efficace et économique, l'utilisation prioritaire des Tri-Peilz favoriserait une meilleure utilisation de nos ressources de part un recyclage sélectif. Il s'inscrit dans une politique de développement durable (fiches techniques de l'Agenda 21) et contribuerait de façon sensible à améliorer la qualité de notre environnement.

Souhaitant voir améliorer les infrastructures en place, lors de la construction du parking, le motionnaire prie la Municipalité également de faire évaluer la réalisation d'un concept Tri-Peilz standardisé et applicable sur l'ensemble du territoire communal et pourquoi pas afin d'envisager de consort avec un urbaniste un concept plus esthétique en rapport, lors des aménagements rendus nécessaires dans le secteur de la rue des Remparts, de la Place des Anciens-Fossés et de celui du réaménagement des abords de la Place des Terreaux .

Il formule la demande que la présente motion soit prise en considération et renvoyée à une commission pour étude et rapport dans les meilleurs délais.

LTP - Avril 2012

Le motionnaire *Gérald Helbling*